

ZONES NATURELLES	U2a Secteur pavillonnaire aux formes urbaines spécifiques	UL2 Secteur d'équipement ou de loisirs des autres communes
N Secteur naturel et/ou forestier	U3 Secteur d'habitat individuel peu dense	UL3 Secteur d'équipement ou de loisirs des stations 4 saisons
Nco Secteur naturel à protéger en raison de son intérêt écologique	Uhh Secteur de hameau historique	ULA Secteur de développement touristique
Ns Secteur naturel destiné à la pratique du ski	Uhpov Secteur de hameau récent	Ulv Aire d'accueil des gens du voyage
Nevr Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable	Uhc Secteur de hameau constructible	Ui Secteur bâti inondable
Nb Secteur naturel protégé des rives des plans d'eau de montagne	Uk1 Secteur commercial majeur	
ZONES AGRICOLES	Uk2 Secteur commercial existant	
A Secteur pour le maintien et le développement de l'activité agricole	Uk3 Secteur économique tertiaire et services	
Ap Secteur viticole et Champs de la Loire à protéger	Uk3a Secteur économique tertiaire et service - Cénereux	
Aco Secteur agricole à protéger en raison de son intérêt écologique	Uk3b Secteur économique tertiaire, service et commerce	
ZONES URBAINES	Uk4 Secteur économique industrie	
Up1 Centre-ville d'intérêt patrimonial	Uk5 Secteur économique logistique	
Up2 Centre-bourg patrimonial et cœur historique	Uk6 Secteur économique industrie lourde	
U1 Centre-ville et secteur dense	Uk7 Secteur économique mixte	
U1a Secteur de grands ensembles	Uk7b Secteur économique mixte - Les Granges	
U2 Secteur d'extension avec habitat récent	Uk8 Secteur économique artisanat	
	Uk8a Secteur économique artisanat, commerces et activités de services	
	Uk1 Secteur d'équipement ou de loisirs des centralités	

ZONES À URBANISER	Éléments de petit patrimoine
ALu Vocation résidentielle	• Activités humaines
ALuE Vocation économique + indice 1 à 6 (cf. zone Ue)	• Eau
ALuM Vocation mixte	• Religieux
AUL Vocation équipement et loisirs + indice 1 à 4 (cf. zone UL)	— Muret en pierre / pisé à protéger
AU Développement résidentiel à moyen terme	Éléments de paysage et éléments naturels à protéger (L151-23)
AU Développement économique à moyen terme	□ Bande de préservation de part et d'autre des cours d'eau
PRÉSCRIPTIONS SE SUPERPOSANT AU ZONAGE	■ Vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux contraintes écologiques
Éléments de paysage et éléments du patrimoine bâti à protéger (L151-19)	■ Espaces cultivés dans le tissu bâti
■ Éléments bâtis d'intérêt architectural	■ Secteur de zone humide présente
■ Bâtiment pouvant changer de destination - création d'un nouveau logement	• Haies, ripioyles, alignements d'arbres
■ Bâtiment pouvant changer de destination - autre destination	• Arbres à protéger

Éléments de mixité sociale et fonctionnelle en zone urbaine	AUTRES ÉLÉMENTS
— Alignements commerciaux à protéger	□ Zones inondables
— Alignements commerciaux à protéger renforcés	■ Aléa chute de bloc sur falaises
■ Secteurs de préservation ou de développement de la diversité commerciale	■ Orientations d'aménagement et de programmation IP
■ Secteurs de mixité sociale	■ « patrimoniale ; S = sectorielle ; E = économique ; EV = entrée de ville)
■ Périmètres de proximité avec les transports collectifs	■ Secteur protégé pour la richesse du sol et du sous-sol
Éléments de paysage et éléments naturels à protéger (L151-23)	■ Emplacement réservé
□ Bande de préservation de part et d'autre des cours d'eau	■ Périmètre d'étude d'un projet d'aménagement global
■ Vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux contraintes écologiques	■ Secteur avec taille minimale de logements
■ Espaces cultivés dans le tissu bâti	■ Marge de recul
■ Secteur de zone humide présente	■ Panneaux d'agglomération
• Haies, ripioyles, alignements d'arbres	■ Cimetière
• Arbres à protéger	

